

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-241 du 5 septembre 1980

portant création d'un Comité National de l'Eau Potable et de l'Assainissement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980, portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T :

Article 1er. - Il est créé un Comité National de l'Eau Potable et de l'Assainissement.

Article 2. - Le Comité National de l'Eau Potable et de l'Assainissement est composé comme suit :

Président : Le Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique ou son représentant,

Rapporteur : Le Ministère des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat,

Membres :

- deux représentants du Ministère des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat,
- deux représentants du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie
- deux représentants du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative,
- deux représentants du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
- deux représentants du Ministère de la Santé Publique
- deux représentants du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

.../...

Article 3.- Le Comité a pour tâches :

- 1° - d'élaborer un projet de politique nationale de l'Eau et de l'Assainissement, avec des propositions concrètes en vue de son application,
- 2° - de proposer des programmes d'aménagement hydraulique et un programme national d'assainissement,
- 3° - de rechercher et de coordonner les différentes assistances extérieures et de surveiller l'application de la Politique Nationale de l'Eau.

Article 4.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 5 septembre 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 SGG 4 Président, Rapporteur et
Membres 14 MPSAE-MTPCH-MIME-MDRAC-MISP-MSP-MAEC 7.-